

revient aux terres familiales. Il faut absolument s'orienter de façon à sauver la terre familiale; il faut que le lot familial soit agrandi. Il le faut de toute nécessité, car le principe fondamental de l'agriculture de la province de Québec est la terre familiale.

J'entendais un bon ministre, du Québec encore, socialiste à 100 p. 100, M. René Lévesque, dire qu'il fallait que l'État prenne le «contrôle» de tout et que c'était la mort de l'entreprise privée.

Je suis d'avis complètement opposé. Je dis que c'est l'entreprise privée qui a bâti le pays et que c'est elle qui va l'agrandir, que c'est par elle que nous allons prospérer. Tant que nous aurons des idées socialistes, nous connaissons les maux de tête que nous connaissons aujourd'hui, et je pense que la province de Québec n'a pas fini d'en connaître, avec tous les socialistes qui la gouvernent aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, j'ai confiance que l'outil dont parle le ministre, soit les 50 millions de dollars que nous allons voter, servira réellement au développement économique. Le but du programme ARDA, quand il a été institué, était d'abord l'utilisation des terres agricoles, ensuite le drainage et la conservation des eaux et le développement rural. Ce bill touche surtout au troisième but de l'ARDA, mais qu'on n'oublie pas le deuxième, et surtout le premier, qui est l'utilisation des terres agricoles. Il ne s'agit pas du développement des terres de la Couronne, en pleine savane!

Ce que l'on veut, c'est sauver les 45 p. 100 des terres non utilisées aujourd'hui. On a parlé du rachat des terres non rentables, aujourd'hui. Je trouve l'idée merveilleuse, mais encore faut-il qu'elle soit mise en pratique, parce que je ne sais pas, au moins dans ma région, si un cultivateur a été payé pour sa terre. J'ai moi-même demandé à l'agronome provincial qu'on essaie de combiner la répartition des terres, soit quelqu'un qui voudrait vendre son lot pour agrandir celui de son voisin et lui donner à peu près 300 ou 400 acres. Mais je ne sais pas si c'est l'ARDA qui fait défaut ou si l'idée a été lancée en d'autres circonstances; l'idée était d'aider le cultivateur et, surtout, les fils de cultivateurs à acquérir des terres. Il y a des fils de cultivateurs qui n'attendent qu'après cela, aujourd'hui.

Il est entendu qu'un père de famille, qui a huit ou dix enfants, ne peut pas acheter trois lots à chacun.

Il faut absolument que le gouvernement vienne à son secours, non pas par un prêt, mais qu'il lui donne le gros de l'aide. Je ne dis pas qu'il lui donne tout, à 100 p. 100; non. Qu'il lui garde certaines obligations,

mais qu'il vienne l'aider au moins dans la proportion de 50 p. 100, afin qu'il puisse se lancer dans l'exploitation d'une économie agricole, d'une unité agricole vraiment rentable.

Parce que nos gens sont convaincus, dans notre région aujourd'hui, ils voient le mal, le touchent du doigt. Ils savent qu'il faut se réintégrer à la terre, qu'il faut que la transformation s'opère. Et la transformation ne s'opérera pas, d'abord et avant tout, sans le cultivateur et avec l'aide du gouvernement fédéral. Elle ne s'opérera pas non plus par le gouvernement en s'opposant aux cultivateurs; non. Elle va s'implanter par le cultivateur qui doit poser le premier geste et avec l'aide du gouvernement fédéral, en comptant sur l'aide des provinces et du gouvernement fédéral, pour en arriver à posséder réellement son unité agricole sur laquelle il pourra compter pour les jours à venir.

[Traduction]

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement de cette proposition. L'étude des divers articles du bill suscitera sans doute des commentaires et des questions. A ce moment-ci, je tiens à indiquer que le Crédit social appuie le projet de loi. Je regrette beaucoup de ne pas avoir pu être à la Chambre, quand le ministre a fait son discours introductoire. Comme chacun sait, nombre d'entre nous sont censés avoir le don d'ubiquité. Moi qui ne l'ai pas, j'ai dû m'absenter de la Chambre. Le ministre, me dit-on, a décrit en détail les réalisations et les possibilités de l'ARDA en ce qui touche le développement rural; et je sais qu'au fur et à mesure que ce programme se réalisera, les résultats seront de plus en plus favorables à l'économie de notre pays. Depuis le début, la mise en œuvre du programme a subi maintes modifications importantes. En général, je crois que l'élargissement du champ d'application de cette loi a profité à plusieurs régions du pays.

● (5.40 p.m.)

Le ministre des Forêts (M. Sauvé) aurait récemment déclaré que la loi actuelle offre des possibilités illimitées. Cette déclaration, il l'aurait faite dans ma propre circonscription il y a un peu plus d'une semaine, lorsqu'il a rencontré les représentants des différentes municipalités qui s'inquiétaient au sujet de certaines formes de développement qui s'imposaient dans la localité. J'espère que le ministre a aimé sa visite dans ma circonscription. Je suis sûr qu'il a trouvé que son auditoire se composait d'hommes perspicaces et compétents, disposés à faire de leur mieux